

VERDI

Mairie de Brens
450, Route du Centre
01300 BRENS

BRENS
PLAN LOCAL D'URBANISME

Bilan de la concertation



PLU arrêté en conseil municipal le : 04/12/2023
PLU approuvé en conseil municipal le : XX/XX/XXXX

SOMMAIRE

1. Les modalités de la concertation	3
2. Le déroulement de la concertation	3
2.1. Affichage de la délibération de prescription.....	3
2.2. Communication auprès des habitants	3
2.3. Mise à disposition en Mairie des documents validés constitutifs du PLU.	7
2.4. Possibilité pour toute personne qui souhaite s'exprimer sur le PLU d'écrire à M. le Maire	7
2.5. Organisation d'au moins une réunion publique.....	7

1. Les modalités de la concertation

Par délibération du 04 Décembre 2017, la commune de Brens a prescrit le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de la concertation conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation prescrites sont les suivantes :

- Affichage de la délibération de prescription
- Communication auprès des habitants sur l'avancée du projet via le bulletin d'information municipal et le site internet pour chaque grande phase de l'élaboration : diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, orientations d'aménagement et de programmation le cas échéant, zonage et règlement.
- Mise à disposition en mairie des documents validés constitutifs du PLU
- Possibilité pour toute personne qui souhaite s'exprimer sur le PLU d'écrire à M. le Maire
- Organisation d'au moins une réunion publique

2. Le déroulement de la concertation

2.1. Affichage de la délibération de prescription

La délibération de prescription a été affichée en mairie.

2.2. Communication auprès des habitants

La population a été tenue informée par le biais d'articles publiés sur le site internet de la commune ou au sein du bulletin municipal.

- Suite à la prescription de la procédure, l'article suivant a été publié sur le site internet de la commune.



The screenshot shows the website for the Brens Local Urban Plan (PLU). The navigation menu includes: Vie Municipale, Démarches et services, Associations et animations communales, Vie sociale et économique, and Urbanisme. The main heading is 'Le Plan Local d'Urbanisme de Brens'. The introductory text states: 'La commune a engagé une procédure de révision générale du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2017. Elle a missionné l'agence départementale et lancé un dossier de consultation pour recruter un bureau d'études. En parallèle, la commune est dans l'obligation de réviser le zonage d'assainissement. La révision du PLU dure entre 24 et 36 mois. La Communauté de communes, le Département et la Région seront associés à cette élaboration. Nous devons respecter les directives nationales et mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Les habitants seront aussi consultés lors de réunions publiques.' Under the heading 'Révision du PLU:', there is a bullet point: '• Délibération PLU: 04/12/17'.

- Au début de l'année 2021, un zoom portant sur l'avancement du projet de PLU et sur les grandes orientations est publié au sein du bulletin municipal.



Informations municipales

1^{ER} SEMESTRE 2021

Brens, les souhaits de la municipalité pour 2021

Pour Brens nous souhaitons le redémarrage de la vie sociale et associative autour de notre salle polyvalente avec le retour des fêtes traditionnelles comme les feux de la St Jean, la fête du four, la brocante, le tournoi de pétanque et la course de la St Michel.

Les grands projets qui étaient dans notre programme sont lancés :

Environnement et Sécurité

Etude par la CNR de création d'un champ photovoltaïque au Petit-Brens.

Réfection et modernisation des armoires d'éclairage public pour tendre vers l'extinction nocturne, réduire la facture énergétique et la pollution lumineuse.

Amélioration de la sécurité routière dans la traversée du village.

Extension de la zone limitée à 30 dans le secteur de la Gare.

Projet d'aménagement de l'intersection de la route de Peyrieu avec la route de l'Echet

Lancement des études pour la sécurisation du rétrécissement de la route de l'Echet et, d'un aménagement mieux sécurisé pour les pié-



tons et les écoliers cheminant entre l'école et l'arrêt de bus en face de la Place de la Résistance.

Réfection des alarmes et vidéo surveillance de la zone entre la Salle polyvalente et les locaux communaux, comprenant les parkings, le tri sélectif et le city stade.

Révision du Plan Local d'Urbanisme. (PLU)

La révision du PLU avait été lancée par l'ancienne municipalité.

Nous avons repris ce travail et modifié les grands objectifs : **Urbanisation maîtrisée et développement durable.**

De façon générale, Ni suppression de zone, Ni extension de zone constructible.

La population de Brens ayant doublé en 20 ans, les réseaux d'assainissement sont bientôt saturés.

Les zones restantes pourront être classées à aménagement

différé pour une prochaine révision.

Le projet sera présenté en réunion publique avant mise à l'enquête publique. Les brégnards en seront informés.

Nous espérons tous pouvoir tourner la page de cette pandémie exceptionnelle avec une immunité collective avant la fin de l'année, que chacun puisse vivre ; travailler et circuler de nouveau librement. C'est notre meilleur souhait pour 2021.

En attendant, je remercie particulièrement, le personnel communal, la Directrice de l'école et les élus pour leur implication dans la mise en place de l'organisation de l'école et des services périscolaires dans le cadre de l'application des mesures sanitaires de prévention anti COVID.

Roger Patermo

Horaires d'ouverture

au public

Lundi : 15h à 17h

Mardi : 9h à 12h

Mercredi : 16h à 18h30

Vendredi : 13h30 à 15h

Tous les premiers samedis du mois : 9h30 à 11h30

Courriel :

mairie.brens@wanadoo.fr

Accueil téléphonique

Lundi, mardi, mercredi :

9h à 12h - 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h

Téléphone :

04 79 81 91 27

Accueil téléphonique du Maire

Lundi de 15h à 18h,

Mercredi et vendredi de 9h à 11h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

- Début 2022, un autre article concernant le PLU est publié dans le bulletin municipal.

Historique et avancée de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 4 décembre 2017, le Conseil Municipal avait prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme pour, entre- autre, harmoniser le PLU de Brens avec les nouvelles dispositions d'urbanisme et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

A l'issue de cette délibération un registre de recueil d'observations avait été ouvert à la Mairie.

Quelques observations avaient été formulées. Ce registre reste ouvert mais l'enquête publique sera déterminante.

Cette délibération portait comme premier objectif d'urbaniser l'ensemble de la zone de loisirs autour de la salle polyvalente. Ce projet sacrifiait le dernier grand espace vert public de la commune.

Dès la prise de connaissance de ce projet, la

nouvelle équipe l'a fait supprimer et confirmer la vocation de loisirs de cette zone.

Le 7 décembre 2020 et le 8 mars 2021, le Conseil Municipal a redéfini le plan d'aménagement de développement durable (PADD) voté initialement le 2 décembre 2019 avec les objectifs principaux suivants :

- Valoriser le terrain communal urbanisable du Petit-Brens par l'étude d'un parc photovoltaïque réalisé par la CNR en préservant la zone humide. (Information reprise en première page dans le bulletin d'information municipal de Brens d'avril 2021).
- Pérenniser la vocation artisanale de la zone du Prê du Pont en renforçant le respect du cadre environnemental de cette zone.

Le 5 novembre 2021 les grandes orientations du projet de PLU ont été présentées en réunion public par le cabinet d'urbanisme.

Ce projet sera arrêté par le Conseil Municipal, au plus tard au printemps 2022 et soumis à l'avis des administrés par enquête publique à l'été ou l'automne 2022. Le public sera avisé par diffusion dans les boîtes aux lettres, sur le site Brens01300.fr, la page facebook *Commune de brens01300* et dans la presse locale.



La révision du Plan Local d'Urbanisme

Les contraintes du SCOT et l'épuisement des capacités actuelles de nos réseaux d'eau et d'assainissement ne nous permettent plus, sans lourds investissements à venir, d'absorber les nouvelles constructions.

Nous sommes donc contraints aujourd'hui à différer l'urbanisation des zones potentielles. Trois zones déjà classées en 2AU, c'est-à-dire non constructibles sauf extension des viabilités, deviendront au 3/4 agricoles.

Sinon, les modifications seront essentiellement d'ordre réglementaire mineur, par exemple l'autorisation des toitures à un pan et translucides pour les annexes de moins de 20 M2.

- En septembre 2023, le bulletin de municipal contenait un article dédié à l'avancement des projets communaux et notamment du PLU. Il est fait mention de l'enquête publique prochaine.

Le mot du maire

Les grandes lignes de notre programme ont été réalisées.

Nous arrivons à mi-mandat, focus sur l'action de l'équipe municipale mise en place en mai 2020.

25 000 euros d'**ECONOMIE** avec la suppression du 4ème adjoint et la réduction du montant des indemnités d'élus. Gel des augmentations des taux d'imposition, revente prochaine d'électricité solaire et poursuite de la réduction des frais de fonctionnement.

En faveur pour l'**ENVIRONNEMENT**, 170 m2 de panneaux solaires posés sur les toits communaux sont en cours de raccordement.

L'éclairage public est désormais séquencé sur l'ensemble du village. L'extinction des lumières se fait aux heures les plus calmes de la commune.

Un chemin piétonnier pour la **SECURITE** des personnes a été mis en œuvre depuis l'école jusqu'au passage à niveau à l'entrée de notre village.

Ralentissement des véhicules dans la traversée du village. Signature d'une convention avec la Police Municipale de Belley pour incitation au respect des limitations de vitesse et de tonnage dans la traversée du village.

Les élèves et leurs encadrants sont à l'abri sous le nouveau préau de l'**ECOLE** et les activités scolaires s'y poursuivent lorsque la météo n'est pas clémente.

L'appartement nord de l'ancienne mairie est loué depuis novembre 2022, l'appartement sud sera rénové d'ici un an.

La reprise des concessions abandonnées au cimetière est en cours.

Des projets dans la continuité ...

Des projets sont à l'étude portant sur le renforcement de la sécurisation du village et notamment les aménagements routiers de sécurisation à l'intersection de la route de Peyrieu et de la route de l'Échet à Furans.

La réfection de la toiture de la salle polyvalente a été votée en conseil municipal, tout comme la réfection du porche de la Chapelle Saint Michel.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de finalisation. Par courrier du 28 avril 2023, la préfecture

et les services départementaux nous ont confirmé leur refus du premier projet déposé par la municipalité portant sur la préservation du maintien d'environ 25% de zone 2AU.

« Les zones 2AU sont des zones destinées à accueillir une éventuelle urbanisation future sous conditions de viabilisation publique. »

Les services de l'Etat nous imposent de déclasser la totalité de ces zones 2AU.

Les quartiers concernés sont : Vieille Vie, La Conche au Petit-Brens, La Commanderie.

Une enquête publique sera programmée fin 2023 ou début 2024, la population en sera informée.

La municipalité et moi-même sommes à vos côtés pour vous écouter et pour vous informer sur l'avancée des programmes en cours.

Retrouvez également l'actualité de votre commune sur le site internet www.brens01300.fr.

Roger Paterno
Le Maire

Du changement dans l'équipe municipale

Très attaché à la vie de notre commune, Francis Frati a décidé de se décharger de ses fonctions de 1er adjoint pour raisons personnelles, Francis Frati en tant que conseiller municipal sera toujours un atout pour notre commune.

L'élection de Stéphanie Zampin, en qualité de 3ème adjointe a pour mission les relations extérieures et la communication, la vie scolaire et les fonctions de déléguée aux affaires générales.

Le rôle de conseiller communautaire occupé par Francis Frati au sein de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) est désormais suivi par Roland Piot, conseiller municipal, nous les remercions tous les deux pour leur investissement.

2.3. Mise à disposition en Mairie des documents validés constitutifs du PLU

Les documents validés ont été mis à disposition et rendus consultables en mairie.

2.4. Possibilité pour toute personne qui souhaite s'exprimer sur le PLU d'écrire à M. le Maire

Les personnes souhaitant s'exprimer sur le Plu pouvait joindre la mairie à l'adresse mail suivante : brens01.maire@orange.fr

2.5. Organisation d'au moins une réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 05 Novembre 2021 en salle polyvalente de Brens. Les habitants ont été informés de la tenue de cette réunion par plusieurs biais, et notamment au travers d'un post sur la page Facebook de la commune quelques jours avant. Lors de cette réunion publique, ont été synthétisées les différentes phases de travail du PLU : le diagnostic territorial, le PADD, le règlement écrit et le règlement graphique.



Commune de Brens - 01300 Ain

2 novembre 2021 · 🌐

...

🏠 Réunion de présentation et d'information du projet de révision du PLU, vendredi 5 novembre à partir de 17h30, salle sud de la salle polyvalente.

La mairie vous invite à la présentation du projet de révision du PLU, menée conjointement avec le cabinet d'Urbanisme en charge du dossier ce vendredi en fin d'après-midi.

Les doléances, observations et demandes spécifiques seront transmises dans un second temps au commissaire enquêteur désigné.

L'enquête publique se tiendra en début d'année 2022.

